



IMMERSION du _____ au _____

DEMANDE DE L'ELEVE ET DE SON REPRÉSENTANT LÉGAL

En 2025/2026, l'élève est scolarisé

Etablissement : _____ Classe : _____

FORMATION ENVISAGÉE année 2026/2027 :

LANGUES CHOISIES : LV1 anglais LV2 allemand espagnol italien

SECTION SPORTIVE ENVISAGEE FOOTBALL JUDO

Options LV3 italien Arts plastiques EPS

Renseignements concernant l'élève :

Nom : _____

Prénom(s) : _____ G F

Né(e) le : _____ / _____ / _____ à _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Motivation/projet d'orientation :

.....
.....
.....

Date et signatures de l'élève et du responsable légal :

Convention stage d'immersion

<p>Nom de l'établissement scolaire d'origine :</p> <p>.....</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>Code postal et ville :</p> <p>.....</p> <p>Mél :</p> <p>.....</p> <p>Nom et fonction du Référent de l'immersion :</p> <p>.....</p> <p>Tél : _ / _ / _ / _ / _</p>	<p>Nom de l'établissement scolaire d'accueil :</p> <p>Lycée d'Excellence Edgar Morin 264 rue d'Arras 59500 DOUAI 03 27.08.02.00 ce.0596892w@ac-lille.fr</p> <p>Référents : Monsieur MOUROT Fonction : CPE</p> <p>Référents : Madame HOFFMANN Fonction : Assistante de direction</p>
<p>Nom et Prénom de l'élève :ne(é) le : _ / _ / _</p> <p><input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> F</p> <p>Adresse : _ / _ / _ / _ / _</p> <p>Mél :</p> <p>Le responsable légal du jeune mineur : _ / _ / _ / _ / _</p>	

Entre le Lycée D'Excellence Edgar Morin 264 rue d'Arras 59500 DOUAI représenté par Madame SABAU en qualité de chef d'établissement, d'une part, et l'établissement scolaire où l'élève est inscrit, représenté par Men qualité de chef d'établissement, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : La présente convention a pour objet la mise en œuvre, au bénéfice de l'élève désigné, d'un stage d'immersion au sein de l'établissement scolaire d'accueil, réalisé dans le cadre de la découverte de l'internat allant duau.....soit 1 nuitée.

Horaires : Soit Du lundi 16h30 au mardi 17h ou Du mardi 16h30 au mercredi 15h ou du mercredi 16h30 au jeudi 18h (section football) ou Du jeudi 16h30 au vendredi 17h

Article 2 : Ce stage a pour objectif de confirmer ou d'infliger le projet d'orientation de l'élève au sein de l'établissement d'accueil.

Article 3 : Le stagiaire est placé sous la responsabilité de l'établissement d'accueil dès son arrivée au lycée et pendant le déroulement de l'immersion. En cas d'absence, la vie scolaire de l'établissement d'accueil informe l'établissement d'origine.

Le stagiaire est associé aux activités et à l'emploi du temps communiqué par l'établissement scolaire d'accueil. Il respecte le règlement intérieur de l'établissement scolaire d'accueil. Il se munira de matériels de classe et d'une tenue adaptée.

Article 4 : Le stagiaire se rendra dans l'établissement scolaire d'accueil par ses propres moyens. La famille reste responsable de son enfant sur le trajet domicile - établissement d'accueil.

Article 5 : L'établissement d'accueil facturera les repas et la nuitée (11.49 euros comprenant le déjeuner le diner la nuitée et le petit déjeuner) à la famille. Le chèque, à l'ordre de l'agent comptable du lycée d'Excellence Edgar Morin, sera à remettre impérativement lors de la 1^{ère} journée d'immersion.

Article 6 : En cas d'accident, le lycée prévient immédiatement la famille, l'établissement d'origine et prend les dispositions nécessaires en cas d'urgence

Article 7: En cas de manquement à l'un des articles ci-dessus, et après concertation entre les deux parties, il pourra être mis fin au stage d'immersion avant la fin de la période prévue par la convention.

Le :

Le chef de l'établissement d'origine

Le chef de l'établissement d'accueil

L'élève, les parents ou le responsable légal



TROUSSEAU pour une IMMERSION

LITERIE

Un sac de couchage
Un oreiller
Une taie d'oreiller

AFFAIRES DE TOILETTE

Des Serviettes
Un gant de toilette

Du nécessaire de toilette (gel douche, shampooing, dentifrice, brosse à dents, peigne...).

VÊTEMENTS

Des affaires de rechange pour 2 jours
Un Pyjama
Une paire de chaussons
Une tenue de sport et des chaussures de sport

Ne pas oublier de prendre des affaires scolaires (cahier ou classeur, trousse, blocs notes...)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES PÉRIODES D'IMMERSION

Année scolaire 2025-2026

Ce calendrier est donné à titre indicatif. Des changements pourraient être proposés eu égard aux évolutions contextuelles du calendrier scolaire.

Les immersions correspondent à une nuitée et une journée à déterminer selon le calendrier ci-dessous. Elles démarrent à 16h30 et se terminent le lendemain à 17h00 (sauf le mercredi à 15h). Pour les élèves intéressés par la section football les immersions auront lieu du mercredi 16h30 au jeudi 18h (créneau de la section le jeudi de 16h à 18h).

Janvier 2026

Semaine du 12 au 16 janvier

Semaine du 19 au 23 janvier

Semaine du 26 au 30 janvier

Février 2026

Semaine du 02 au 06 février

Semaine du 09 au 13 février

Mars 2026

Semaine du 02 au 06 mars

Semaine du 09 au 13 mars

Semaine du 16 au 20 mars

Semaine du 23 au 27 mars

Avril 2026

Semaine du 30 mars au 03 avril

Semaine du 07 au 10 avril

Semaine du 27 au 30 avril

Mai 2026

Semaine du 04 au 07 mai

Semaine du 19 au 22 mai

FICHE D'URGENCE MEDICALE

Nom : Prénom :

Classe : Date de naissance :

Collège d'origine :

Nom –Prénom du responsable légal :

Adresse :

.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile :

2. N° de portable du père : 3. N° de travail du père :

4. N° de portable de la mère : 5. N° de travail de la mère :

4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies notamment alimentaires, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...) :

.....
.....
.....

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

.....